Retirer le filigrane maintenant

Demande de subvention mondiale

NUMÉRO
GG1748222

STATUT
Autorisation(s) requise(s)

Informations

Nom de l'action
Alimentation en eau de l'hôpital d'Antsohihy à Madagascar

Quel type d'action comptez-vous entreprendre ?
Action humanitaire
Répond aux besoins de la collectivité et produit des résultats quantifiables et durables

Contacts principaux

Nom	Club	District	Parrain	Rôle
Bruno Tillie	Arras	1520	Club	International
Jean PEUTEUIL	Antananarivo	9220	Club	Hôte

pdfelement

Membres de la commission de la subvention

Qui siègera à la commission de l'action (parrain hôte) ?

Nom	Club	District	Rôle
Damoela Randriantsimaniry	Antananarivo	9220	Secondary Contact
François Raoilijon Rakotoniaina	Antananarivo	9220	Secondary Contact

Qui siègera à la commission de l'action (parrain international) ?

Nom	Club	District	Rôle
Alain Petit	Arras	1520	Secondary Contact International
Yves Brandicourt	Arras	1520	Secondary Contact International

Existe-t-il des conflits d'intérêts potentiels avec des membres de la commission ?

Retirer le filigrane maintenant

Aperçu de l'action

Décrire l'action. Quels en sont les principaux objectifs et qui va en bénéficier ?
Fournir en eau les différents bâtiments de l,hôpital d'Antsohihy par la réalisation d'un forage sur le site de l'hôpital, l'installation d'une pompe auto-alimentée par des panneaux solaires, stockage dans une réserve de 10M3 et construction d'une station de traitement. Ce projet s'il est accepté permettra à l'agence de l'eau Artois Picardie de financer une extension de cette adduction pour couvrir les habitations avoisinantes, soit 2500 personnes. Les bénéficiaires seront tous les patients traités sur l'hôpital qui plusieurs mois par an n'ont même pas l'eau pour répondre aux conditions sanitaires minimales.

Axes stratégiques

Dans le cadre de quel axe stratégique cette action se situe-t-elle ?
Prévention et traitement des maladies
Eau et assainissement
Santé de la mère et de l'enfant

Mesurer la réussite

Prévention et traitement des maladies

Objectifs
Renforcer les infrastructures de santé au niveau local

Comment allez-vous mesurer l'impact de votre action ?

Échelle de mesure	Méthode de collecte des données	Fréquence	Bénéficiaires
Nombre de personnes ayant signalé une meilleure qualité des soins de santé	Enquêtes	Semestrielle	20-49
Autre Nombre de jour ou l'ouverture d'un robinet à l'hôpital permet d'obtenir de l'eau	Enquêtes	Annuelle	500-999

Savez-vous qui va collecter les données pour le suivi et l'évaluation ?
Yes

Nom de la personne ou de l'organisation
Rabenanandrasana Florent (Directeur de l'hôpital)
Numéro de téléphone
0342760507
E-mail
florentsofia@yahoo.fr
Adresse

pdfelement

Retirer le filigrane maintenant

Expliquer brièvement pourquoi cette personne ou cette organisation est qua
Il s'agit du Directeur de l'hôpital qui aidé de 3 personnes sur place forme le comité local avec lequel nous travaillons depuis 6 ans

Eau et assainissement

Objectifs
Renforcer l'accès équitable des populations à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène;Renforcer les capacités des populations à établir, financer et entretenir de façon durable des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Comment allez-vous mesurer l'impact de votre action ?

Échelle de mesure	Méthode de collecte des données	Fréquence	Bénéficiaires
Nombre de personnes ayant accès à une eau désinfectée grâce à des technologies domestiques	Dossiers et rapports de subvention	Annuelle	2500+

Savez-vous qui va collecter les données pour le suivi et l'évaluation ?
Yes

Nom de la personne ou de l'organisation
Rabenanandrasana Florent (Directeur de l'hôpital)
Numéro de téléphone
0342760507
E-mail
florentsofia@yahoo.fr
Adresse

Expliquer brièvement pourquoi cette personne ou cette organisation est qualifiée.
Il s'agit du Directeur de l'hôpital qui aidé de 3 personnes sur place forme le comité local avec lequel nous travaillons depuis 6 ans

Santé de la mère et de l'enfant

Objectifs
Réduire les taux de mortalité et de morbidité des enfants de moins de cinq ans;Réduire les taux de mortalité et de morbidité maternelle;Améliorer l'accès aux services médicaux et à un personnel soignant qualifié pour les mères et leurs enfants

Comment allez-vous mesurer l'impact de votre action ?

Échelle de mesure	Méthode de collecte des données	Fréquence	Bénéficiaires
Autre Diminution de la mortalité périnatale	Enquêtes	Annuelle	1-19

Savez-vous qui va collecter les données pour le suivi et l'évaluation ?

pdfelement

Retirer le filigrane maintenant

Yes

Nom de la personne ou de l'organisation
Voahirana Yolande Zafindranaivo
Numéro de téléphone

E-mail
zafindranaivoyol@gmail.com
Adresse

Expliquer brièvement pourquoi cette personne ou cette organisation est qualifiée.
Il s'agit du médecin chef du service de maternité de l'hôpital

Lieu et dates

Action humanitaire

Où se situe l'action ?
Ville
Antsohihy
Province ou État
Province de Sofia
Pays
Madagascar
Quand l'action se déroule-t-elle ?
2017-10-01 to 2018-06-01

Participants

ORGANISATION PARTENAIRE (FACULTATIF)

Nom	Site web	Lieu

Pourquoi avez-vous choisi de travailler avec cette organisation et quel sera son rôle ?

PARTENAIRES (FACULTATIF)

Lister tout autre partenaire dans l'action.
Rotary club Arras coeur d'Artois
Rotary club de Coblence
Rotary club de Saint Germain en Laye
Rotary club de Saint Pol
Rotary club d'Arras Vauban
Rotary club de Antanarivo
Rotary club de La Louvière
Inner wheel Arras
Fondation Véolia

pdfelement

Retirer le filigrane maintenant

BÉNÉVOLES SE DÉPLAÇANT (FACULTATIF)

N°	Nom	E-mail

Décrire leur rôle dans l'action.
Depuis 2010, 4 rotations ont mené des actions pour améliorer les conditions de soins dans l'hôpital avec la construction d'un nouveau bloc opératoire, la remise à neuf de la maternité, l'envoi de 140m3 de matériel et l'équipement de cet hôpital au bloc opératoire, à laverie et en stérilisation (Subvention de contrepartie numéro 79361). Ils sont en permanence en relation avec l'hôpital et se sont déjà déplacés à leurs frais 5 fois.
Ils contrôlent l'évolution des projets et la qualité de réalisation et emmènent des médecins pour traiter des pathologies spécifiques.

Confirmation des voyageurs par le parrain hôte.

ROTARIENS PARTICIPANT

Décrire le rôle des Rotariens locaux dans l'action.
Les Rotariens locaux vont contrôler la qualité des travaux réalisés sur place, ils se sont déjà déplacés à plusieurs reprises sur l'hôpital. Le club d' Antananarive pourtant éloigné a accepté de mener avec le club d'Arras cette action.

Décrire le rôle des Rotariens internationaux dans l'action.
Engagé depuis 6 ans sur Madagascar, l'ensemble du club participe à l'amélioration du système médical depuis le début. Les rotations ont effectués les études des besoins et demandés plusieurs devis. Ils participent activement aux missions que nous menons sur place et près de 20% des membres se sont déjà déplacés sur le site d'Antsohihy. 100% du club participe à des actions annuelles nommées diners d'huîtres qui permettent de collecter des fonds

pdfelement

Budget

Quelle est la devise utilisée ?
La devise choisie est celle qui sera utilisée pour régler la majorité des dépenses.

Devise locale	Taux de change en dollars US	Sauvegardé le
MGA	3124	16/12/2016

Quel est le budget de cette action ?
Lister tous les postes de dépenses. Ne pas oublier que le budget doit être égal au montant du financement total qui sera calculé à l'étape suivante. Chaque subvention mondiale comprend une contrepartie d'au moins 15000 dollars du Fonds mondial de la Fondation Rotary. Le budget d'une action, y compris la contrepartie du Fonds mondial, doit être d'au moins 30000 dollars.

Retirer le filigrane maintenant

#	Poste budgétaire	Description	Fournisseur	Coût en MGA	Coût (USD)
1	Opérations	Forage complet avec réserve d'eau	Ministère de l'eau Madagascar	139817912	44756
			Budget total :	139817912	44756

Financement

Détailler les financements obtenus pour l'action. Cette information sera utilisée pour calculer la contrepartie maximum du Fonds mondial.

#	Source	Détails	Montant (USD)	Soutien*	Total
1	Espèces (club)	Saint-Pol-sur-Ternoise	740.00	37.00	777.00
2	Espèces (club)	Arras Vauban	1,060.00	53.00	1,113.00
3	Espèces (club)	Koblenz	3,170.00	158.50	3,328.50
4	Espèces (club)	Saint-Germain-en-Laye	2,115.00	105.75	2,220.75
5	Espèces (club)	Antananarivo	106.00	5.30	111.30
6	Fonds spécifique de district (FSD)	1520	2,000.00	0.00	2,000.00
7	Espèces (club)	Arras Coeur d'Artois	530.00	26.50	556.50
8	Contribution non rotarienne AVEC contrepartie	Fondation Véolia	11,400.00	570.00	11,970.00
9	Espèces (club)	Arras	5,300.00	265.00	5,565.00
10	Espèces (club)	La Louvière	2,115.00	105.75	2,220.75
11	Contribution non rotarienne AVEC contrepartie	Innerwheel Arras	700.00	35.00	735.00

*Lorsque des contributions en espèces sont versées à la Fondation pour financer une subvention mondiale, un 5 pourcentage est utilisé pour couvrir leurs frais de traitement. Les clubs et les districts peuvent recevoir des points Fondation pour les dépenses supplémentaires.

Montant demandé du Fonds mondial

pdfelement

Vous pouvez demander jusqu'à 15,618.00 dollars US du Fonds mondial.

Retirer le filigrane maintenant

Récapitulaif du financement

FSD :	2,000.00
Espèces :	15,136.00
Contributions de non-Rotariens recevant une contrepartie de la Fondation :	12,100.00
Sous-total (contributions donnant droit à une contrepartie + Fonds mondial) :	44,756.00
Financement total :	44,756.00
Budget total :	44,756.00

Pérennité

ACTIONS HUMANITAIRES

Planification de l'action

Décrire les besoins locaux auxquels répond l'action.

Nous menons depuis 2010 des actions sur l'hôpital d'Antsohihy : Construction d'un bloc opératoire de 4 salles, Réhabilitation de la maternité, envoi de 3 containers, 2 missions médicales par an. Une subvention de contrepartie (n° 79361) a permis d'équiper le bloc opératoire, la stérilisation, les services d'hospitalisation et de créer une laverie. Lors des différentes missions médicales qui ont déjà mobilisées 8 membres du club et de nombreux bénévoles nous avons noté qu'il était impossible d'obtenir l'hygiène indispensable. Le problème majeur étant les ressources en eau qui ne permettent pas le fonctionnement de la laverie ni même le plus souvent la toilette des patients et le nettoyage des différents pavillons. La ville d'Antsohihy, chef-lieu de la région de Sofia compte 70 000 habitants et draine 1 million de personne, son hôpital est l'hôpital de référence de cette région. Nous avons donc visité les différents forages, le seul château d'eau, la station de traitement ; des rencontres ont eu lieu avec le ministère de l'eau et de la santé. Nous avons demandé une étude des besoins de la ville et de l'hôpital et un rapport du ministère de l'eau nous a été rendu. Il comporte une étude très détaillée de l'existant et des besoins de la ville et en particulier de l'hôpital.

Une deuxième étude spécifique à l'hôpital a complété ce dossier et a conclu à la nécessité d'effectuer un forage pour cet établissement le rendant ainsi autonome et indépendant des groupes électrogènes de la ville qui tombent souvent en panne. Le forage sera alimenté par des panneaux solaires.

Une enquête menée sur place nous a permis de recueillir les données ci-après :

Actuellement plus d'un jour sur deux , il n'y a pas d'eau à l'hôpital.

- Nombre de consultations par jour : 92
- Nombre de lits : 80 (une dotation de 30 lits supplémentaires est prévue)

La norme OMS recommande pour les besoins en eau dans les centres de santé une consommation de 5 litres par patient externe et 40 à 60 litres par patient interne. Nous allons utiliser la consommation unitaire de : 50 l/patient interne/jour pour un patient interne.

- Pour un nombre maximum de patients internes : 110 x 60 = 6600 l
- Pour un maximum de consultation (patient externe) : 92 x 5 = 460 l
- Autres (le personnel) :3x10x15=450l
- Total= 5710 = 7.51 m3

Le réseau de l'hôpital CHRR est très ancien et mal entretenu, nous allons donc majorer le besoin en eau avec un coefficient m = 1.35 qui tient compte des pertes imprévisibles que nous traiterons secondairement.

Finalement la demande totale en eau dans le CHRR peut être estimée à: 7.51 x 1.35 soitfi 10 m3/ jour.

Comment ces besoins ont-ils été identifiés ?

Lors de nos précédentes missions, nous avons rencontré les acteurs de l'eau au ministère de l'eau, mais aussi sur place les acteurs locaux de l'eau et en particulier la JIRAMA qui gère l'eau et l'électricité sur la région de Sofia ainsi que dans une grande partie du territoire malgache. Dans un premier temps une étude globale des besoins en eau sur la ville d'Antsohihy a été réalisé. Pour couvrir les besoins de la population il faudrait construire 2 réservoirs de 300 m3 et 3 forages supplémentaires. Nous nous sommes donc orienté en priorité sur l'hôpital et 3 devis ont été demandés. Celui retenu et le plus complet est celui présenté par le

Pdfelement

gouvernement malgache qui en plus utilisant des panneaux solaires permet à ce

Retirer le filigrane maintenant

Les membres de la collectivité bénéficiaire ont-ils été impliqués dans la recherche de solutions ?

Oui : rencontre ministère de l'eau et de la santé, rencontres gestionnaires de l'eau sur la région de Sofia, rencontre avec le maire d'Antsohihy, rencontre préfet de région, réunion avec le comité de pilotage de l'hôpital.

Nous avons rencontré la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Sofia (DREAH Sofia), elle est représentée par Thierry Emmanuel RATOVONIAINA
Directeur Régional de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Sofia
Place drahoa, derrière hôtel Le Paradisier, Ambalabe Ouest
407 - ANTSOHIHY
Tél: 034 05 997 11/ 033 20 031 29
Mail : thierryemm@yahoo.fr

Cette personne et son service assurera le suivi du chantier et de notre part, nous avons prévu de nous rendre sur place pendant les travaux.

A notre demande, voici sa réponse sur ses compétences :

- Coordination des acteurs concernés par les services d'eau potable et d'assainissement (usagers, opérateurs privés, services déconcentrés, ONG, Bureau d'études, ...etc.) pour assurer la cohérence des actions menées dans la Région Sofia
- Mise en relation entre la collectivité locale et les acteurs
- Planification et diagnostic des besoins
- Hiérarchisation des priorités
- Mise en place des modalités de gestion et contractualisation
- Renforcement des capacités des exploitants (opérateurs privés, comités de gestion)
- Guide et appui de la commune dans l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement (formation sur le code de l'eau)
- Communication auprès des usagers et les autorités locales sur l'avancement du projet et la qualité des services
- Contrôle et suivi la réalisation des travaux

Renforcement des capacités et sensibilisation des usagers (explication sur les principes de la tarification)

Implication des services techniques déconcentrés concernés (santé, Eau et Assainissement, Hygiène, Environnement, JIRAMA) et les collectivités territoriales Décentralisées (Commune, Région) pour :
- Renforcer la capacité du service voirie (municipale)
- Promouvoir la gestion des ordures ménagères et l'assainissement liquide (eaux usées, excrétas, eaux de pluie)

Implication des services techniques déconcentrés concernés (santé, Eau et Assainissement, Hygiène, Environnement, JIRAMA) et les collectivités territoriales Décentralisées (Commune, Région) pour :
- Renforcer la capacité du service voirie (municipale)
- Promouvoir la gestion des ordures ménagères et l'assainissement liquide (eaux usées, excrétas, eaux de pluie)

Comment les membres de la collectivité ont-ils été impliqués dans la planification de l'action ?

Ils ont établis les besoins avec une étude très complète que l'on peut fournir.

Nous avons sur le site vu avec les ingénieurs de l'eau les lieux pour le forage, le bâtiments de distribution et l'assainissement local

Mise en œuvre de l'action

pdfelement

Retirer le filigrane maintenant

#	Activité	Durée
1	2010: 1° voyage sur Antsohihy de 3 Rotariens : évaluation des besoins médicaux	15 jours
2	2011 : envoi d'un container en matériel et 2° voyage de Rotariens pour préparer la construction d'un nouveau bloc opératoire	15 jours
3	2012 : 3° voyage de Rotariens, rencontre des constructeurs du bloc opératoire et récolte de matériel médical dans toute la région nord -Pas-de-Calais	15 jours
4	2013: 4° voyage de Roatriens pour contrôler la construction du bloc opératoire	15 jours
5	2014 : 5° voyage, évaluation des problèmes liés au manque d'eau et ses conséquences sur l'hygiène, envoi d'un deuxième container, achat de matériel de bloc opératoire, de laverie et de stérilisation par le biais d'une subvention de contrepartie Rotulienne (numéro 79361)	15 jours
6	2015 : 6° et 7° voyage avec la rencontre des directeurs de cabinet du ministère de la santé et de l'eau, étude sur place du projet de forage, mission médicale avec prise en charge de 800 patients. Inauguration du bloc opératoire par le président de la république Malgache Hery RAJAONARIMAMPIANINIA le 22 juin	20 jours

Une coordination va-t-elle être assurée avec d'autres initiatives locales ?
Yes

pdfelement

Décrire brièvement les autres initiatives et leur lien avec l'action.

Le Rotary ne pouvant financer des constructions, 4 Rotariens du club d'Arras ont créé l'association AIMA : Aide Internationale Médicale d'Arras qui a pu récolter des fonds essentiellement par des dons et construire le bloc opératoire neuf de 4 salles et réhabiliter le service de maternité. Plus de 50 bénévoles ont effectués à leurs frais des missions médicales dans l'hôpital d' Antsohihy . Ces missions, depuis 2016 se font au rythme de 2 par an avec formation médicale sur place et traitement des pathologies complexes.
Dans le domaine de l'eau, nous avons contacté l'agence de l'eau Artois Picardie et présenté le projet de forage sur le site de l'hôpital ainsi que les besoins en eau du reste de la ville. Ils peuvent participer à ce projet et le compléter avec cependant un cadre spécifique:
Ils peuvent s'investir à hauteur maximale de 50% du projet global et au maximum de 50 000€ par an et sous réserve que des collectivités locales en France et sur place s'investissent à hauteur de 5% dans le projet global. Nous avons eu les fonds des collectivités locales et l'accord de l'agence de l'eau. Celle-ci nous propose d'ailleurs avec son aide, de poursuivre cette action au delà du projet actuel dans le domaine non seulement de l'eau, mais également de l'assainissement.
Ainsi en cas d'acceptation de la subvention mondiale par la fondation, l'Agence de l'eau abondera également dans le projet ce qui permettra d'alimenter une partie de la ville en plus de l'hôpital. le projet global serait de l'ordre de 100 000€.

Décrire les activités de formation, de sensibilisation ou éducatives comprises dans cette action.

La gestion de l'eau se fera par la JIRAMA , les informations que nous avons pu obtenir sont les suivantes pour la tarification :
- Gestion de l'eau :
La référence sur la gestion de l'eau dans les communes urbaines c'est la JIRAMA.
- Tarifs de la JIRAMA :
BF : 415 Ar/m3

Retirer le filigrane maintenant

BP : 415 Ar/m3 (consommation inférieure à 10m3) et
1155 Ar/m3 (consommation supérieure à 10m3)
ADM : 1155 Ar/ m3

Abréviation :
BF : borne fontaine
BP : branchement particulier
ADM : administration

Pour la bonne gouvernance de l'eau, la JIRAMA prévoit les actions suivantes:
- Mise en place et formation des comités des usagers de l'eau pour assurer le contrôle de la qualité des services (qualité de l'eau, travail des fontainiers, ...etc.)
- Installation d'un compteur par chaque borne fontaine et branchement particulier pour le contrôle de la consommation
- Présentation mensuelle de la facture de consommation aux clients
- Suivi et entretien périodique du système
Formation des élus notamment les chefs de fokontany/quartiers
- Amélioration des canaux d'évacuation des eaux usées
- Mise en place des puisards pour collecter de l'eau venant du trop-plein, de vidange du réservoir
Protection du captage de forage

Comment ces besoins ont-ils été identifiés ?

Une étude sur place a été réalisée par la JIRAMA et le préfet de région. Nous prévoyons avec Aquassistance et peut-être Véolia (des demandes sont en cours) leur expertise sur les besoins en eau de la ville et l'assainissement qui sera nécessaire après notre action sur l'hôpital. Actuellement ce point est en deuxième ligne car il existe des fosses sur le site de l'hôpital et un terrain de drainage en contrebas de l'hôpital. Ces éléments ne sont certes pas suffisants mais aujourd'hui ne posent pas de problème étant donné le déficit permanent en eau n'autorisant même pas la mise en route du service de laverie et les douches des patients dans les services réhabilités.

Comment allez-vous encourager (compensation monétaire, publicité, reconnaissance, etc.) la population locale à participer à l'action ?

Le coût de l'eau, des messages radio et dans la presse et un panneau Rotary sur le site du forage

Lister tous les membres de la collectivité ou d'autres groupes qui superviseront la poursuite de l'action après la conclusion des activités subventionnées.

Thierry Emmanuel RATOVONIAINA : Directeur régional de l'eau de la région de SOFIA
ZARANAINA tohanaina Ernest : Chef de région
Fidele EMILSON : Directeur du Développement Régional de la Région (DDR SOFIA)
RABENANDRASANA Florent : Directeur de l'hôpital

pdfelement

Budget

Des achats vont-ils être réalisés auprès de fournisseurs locaux ?

Yes

Expliquer la procédure de sélection des fournisseurs.

Demande de devis: 3 devis ont été demandés et nous avons choisi celui qui est le plus adapté (pompe alimentée par des panneaux solaires) et un des moins cher.

Des appels d'offres ont-ils été réalisés ?

Yes

Retirer le filigrane maintenant

Veuillez fournir un plan pour l'entretien des équipements et du matériel que vous prévoyez achetés pour cette action. Ce plan doit indiquer qui sera chargé du fonctionnement et de l'entretien des équipements et comment ils y seront formés.

La gestion se fera par la JIRAMA qui s'occupe déjà sur place de la gestion du château d'eau et des 3 forages existants. Ils ont donc déjà les compétences

Décrire comment les membres de la collectivité entretiendront l'équipement après la conclusion des activités subventionnées. Des pièces de rechange seront-elles disponibles ?

L'entretien est prévu par la JIRAMA et nous avons eu les caractéristiques de la pompe ainsi que l'assurance de son entretien

Si la demande prévoit l'achat d'équipements, ces équipements seront-ils culturellement appropriés et correspondront-ils aux normes techniques locales ?

Yes

Expliquer.

La pompe et la station de traitement sont les éléments appropriés au vue des conditions locales

À qui appartiendront les équipements achetés grâce aux fonds de subvention à la conclusion de l'action ? Il ne peut pas s'agir d'un district, d'un club ou d'un membre du Rotary ?

Ils appartiendront au ministère de l'eau de Madagascar

FINANCEMENT

Une source de financement locale a-t-elle été trouvée pour pérenniser les résultats de l'action ?

Yes

Décrire la source de financement.

Prix à payer pour l'eau par les utilisateurs

Un élément de l'action va-t-il permettre de générer un revenu ? Si oui, expliquer.

Il est difficile de répondre précisément car nous ne pouvons maîtriser la facturation de l'eau. Nous avons cependant demandé que le coût soit réduit pour l'hôpital de façon à ne pas pénaliser ses finances déjà très limitées

pdfelement

Autorisations

Autorisations et contrats

Contrat

En acceptant cette subvention mondiale de la Fondation Rotary (TRF), les parrains s'engagent à se conformer aux clauses suivantes :

1. Les parrains ont reçu et pris connaissance des Modalités des subventions de district et mondiales de la Fondation Rotary qui sont incorporées à ce contrat, et s'engagent à les respecter.
2. Le montant total du financement régi par ce présent contrat est le montant en dollars US indiqué dans la lettre de TRF annonçant aux parrains que leur subvention a été approuvée. Les contributions reçues par TRF dépassant le financement approuvé seront considérées comme un don irrévocable en sa faveur et ne seront pas allouées à la subvention mondiale.
3. Les fonds de subvention mondiale versés par TRF doivent être utilisés exclusivement aux fins approuvées par TRF. TRF a le droit de demander le remboursement des fonds ayant été utilisés par les

Retirer le filigrane maintenant

parrains à des fins non-approuvées ou ayant été utilisés au bénéfice d'un [illegible] rotarienne. De plus, TRF se réserve le droit à tout moment de réaliser un [illegible] et de suspendre tout versement lorsque les progrès réalisés ne sont pas jugés satisfaisants.

4. Les parrains doivent tenir TRF informée des progrès de la subvention en présentant des rapports intermédiaires tous les douze mois durant la mise en place des activités subventionnées. Les parrains doivent immédiatement informer TRF de tout problème important survenant dans la mise en place de la subvention et de tout changement dans les activités prévues, y compris des modifications apportées au budget. Les parrains doivent présenter un rapport final dans les deux mois suivant la conclusion de la subvention.
5. Les parrains s'engagent à défendre, dédommager et dégager de toute responsabilité le Rotary International, la Fondation Rotary, leurs administrateurs, dirigeants, commissions, personnel, agents, fondations associées et représentants (collectivement désignés "RI/TRF") pour toutes demandes (y compris de subrogation), dommages et intérêts, pertes, jugements, frais d'instance et dépens (y compris les honoraires d'avocats d'un montant raisonnable et autres frais de justice), sentences, amendes ou obligations qui seraient revendiqués ou recouvrés contre RI/TRF, en raison d'actes, omission, négligence, conduite frauduleuse, violation de la loi (ou d'un décret ou règlement gouvernemental) résultant directement ou indirectement des activités menées dans le cadre de cette subvention par le parrain et/ou les participants, y compris les déplacements.
6. La responsabilité de RI/TRF se limite exclusivement au versement du montant de la subvention. RI et TRF n'ont aucune responsabilité envers les bénévoles en mission dont le déplacement n'est pas financé par la subvention.
7. TRF se réserve le droit d'annuler ce contrat sans préavis en cas de non-respect de ses clauses et des modalités des subventions de district et mondiales par les deux parrains. En cas d'annulation, tous les fonds de la subvention mondiale versés par TRF qui n'auront pas été utilisés lui seront dus ainsi que tout intérêt généré.
8. Ce contrat sera automatiquement résilié en cas de non-respect de ses clauses par l'une des parties en cas de force majeure, grève, règlement gouvernemental, guerre, incendie, émeute, troubles civils, ouragans, tremblements de terre et autres catastrophes naturelles, actes criminels, interruption des transports, soulèvements politiques, épidémies, actes de terrorisme, ou pour toute cause sur laquelle les parties au contrat n'ont aucun contrôle raisonnable. Dans ce cas, les parrains ont 30 jours à date de la résiliation du contrat pour rembourser les fonds de la subvention mondiale encore non utilisés.

CLAUSES DU CONTRAT RELATIVES À LA PARTICIPATION DE BÉNÉVOLES EN MISSION

Les clauses 9 à 14 s'appliquent aux personnes dont le déplacement est financé par la subvention mondiale (bénévoles en mission).

9. Les Rotariens siégeant au comité de sélection ont fait preuve d'une totale transparence et ont révélé tout conflit d'intérêt réel ou perçu comme tel en raison de leur association avec un candidat ou une institution/organisation partenaire.li>

10. Les parrains attestent que les bénévoles en mission ont les qualifications nécessaires pour recevoir et/ou dispenser cette formation et qu'ils ont le soutien de notre club ou district. De plus, les parrains confirment que l'activité/bourse a été planifiée en collaboration avec la collectivité bénéficiaire.
11. TRF doit être informée lorsqu'il est constaté que les bénévoles en mission ne répondent pas aux attentes. TRF se réserve alors le droit d'annuler le contrat et de les rapatrier immédiatement dans leur pays de résidence.
12. Nonobstant toutes clauses contraires de ce contrat, si les bénévoles en mission cessent de participer aux activités pour toute raison autre qu'une maladie ou blessure grave, qu'un risque posé à leur sécurité ou qu'une maladie ou blessure grave survenue à un de leur proche, les fonds de subvention versés par TRF mais non utilisés conformément aux termes du contrat lui seront dus ainsi que les intérêts générés. De plus, tout bénévole en mission cessant l'activité avant la date indiquée dans le dossier de demande pour toute raison autre qu'une maladie ou blessure grave ou un risque posé à sa sécurité aura la responsabilité d'organiser et de financer son retour dans son pays de résidence. Tout bénévole en mission décidant de ne pas voyager ou participer aux activités financées par la subvention a 30 jours après en avoir informé TRF pour rembourser tous les montants versés par TRF ainsi que tout intérêt généré.
13. Les bénévoles en mission doivent souscrire une assurance voyage couvrant les soins médicaux et frais d'hospitalisation, le rapatriement médical d'urgence et le rapatriement du corps avec des garanties conformes aux modalités des subventions. Cette assurance doit être valide dans les pays visités et couvrir la période allant de la date de départ à celle de retour. Les bénévoles en mission doivent

Filigrane

Retirer le filigrane maintenant

pouvoir fournir une preuve de cette assurance sur demande des parrains

14. Les parrains reconnaissent et acceptent que les bénévoles en mission ne [illegible] TRF ou le Rotary, et ne peuvent avoir droit ou prétendre à toute compensation, pension de retraite, couverture médicale ou dentaire, indemnité financière, assurance (assurance-vie, accident, etc.) ou autre avantage social offerts par TRF ou le Rotary. Aucune clause de ce contrat ne peut être interprétée par les parties ou tout tiers comme l'établissement d'un partenariat, d'une joint-venture ou d'un lien de mandant-mandataire entre les récipiendaires, les bénévoles en mission, les parrains, le RI et/ou TRF.
15. Sauf stipulation écrite contraire, en envoyant des photos avec leurs rapports, les parrains autorisent le RI et TRF à les publier, entre autres dans les publications, publicités et sites Web du RI et de TRF, afin de promouvoir le But du Rotary. Ils autorisent également le RI et TRF à transmettre ces photos à des entités rotariennes afin de promouvoir le But du Rotary.
16. Ce contrat (son application, interprétation, etc.) est régi par la loi de l'État de l'Illinois des États-Unis, sans égard à ses principes de droit international privé.
17. Tout litige relatif à ce contrat devra être porté devant la « Circuit court » du Comté de Cook (Illinois, États-Unis) ou la « Federal District Court » du Northern District de l'Illinois (États-Unis), dont les parties acceptent les compétences exclusives respectives, ainsi que de leurs Cours d'appel. Toute personne ayant obtenu un jugement de l'un de ces tribunaux peut le faire appliquer devant tout autre tribunal. Nonobstant ces dispositions, la Fondation peut également poursuivre les parrains et/ou bénévoles en mission devant tout tribunal compétent à leur égard.
18. Ce contrat lie et bénéficie aux parties et à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, représentants légaux et successeurs et ayant-droits autorisés.
19. Si une clause de ce contrat s'avère être illégale, invalide ou inapplicable, les clauses restantes demeurent applicables.
20. Les parrains ne peuvent assigner aucun droit découlant de ce contrat sans l'autorisation écrite préalable de TRF. Les parrains ne peuvent déléguer l'exécution d'une obligation découlant de ce contrat sans l'autorisation écrite préalable de TRF. Toute assignation ou délégation sans l'autorisation écrite préalable de TRF est nulle et non avenue.
21. TRF peut assigner certains droits découlant de ce contrat à une de ses fondations associées. TRF peut déléguer l'exécution d'une obligation découlant de ce contrat à une de ses fondations associées. Toute autre assignation ou délégation sans l'autorisation écrite préalable des parrains est nulle et non avenue.
22. Les parrains s'engagent à respecter toutes les sanctions économiques et commerciales, notamment celles mises en œuvre par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor des Etats-Unis, et feront tout leur possible pour s'assurer qu'ils ne soutiennent ou ne promeuvent la violence, des activités ou entraînement au terrorisme ou de blanchiment d'argent.
23. Ce document est la version finale du contrat entre les parties. Une modification ou dérogation à l'une de ses clauses n'entrera en vigueur que si elle est acceptée par écrit par les deux parties, leurs signatures faisant foi.

pdfelement

Autorisations du contact principal

Autorisation de la demande de subvention mondiale

En donnant notre autorisation, nous certifions que :

1. Les informations contenues dans ce dossier sont, à notre connaissance, exactes et véridiques et nous avons l'intention de mettre en place les activités qui y sont décrites.

2. Le club/district accepte d'entreprendre ces activités en tant que club/district.

3. Les contributions en espèces (voir Financement de la subvention mondiale) seront versées à la Fondation Rotary (TRF) ou virées directement sur le compte de la subvention mondiale une fois que les administrateurs de la Fondation auront approuvé la subvention.

4. Le Rotary International (RI) et TRF sont autorisés à utiliser les informations contenues dans ce dossier pour promouvoir ces activités par le biais des instruments suivants : The Rotarian, la convention du Rotary, RVM : le magazine en images, etc.

Retirer le filigrane maintenant

5. Les parrains acceptent de diffuser leurs meilleures pratiques si la demande leur est faite par TRF à fournir leurs coordonnées aux Rotariens souhaitant obtenir des conseils sur la mise en place d'activités similaires.

6. À notre connaissance, et sauf indication contraire fournie dans le présent document, ni moi ni aucune personne avec laquelle j'ai ou j'ai eu des relations d'affaires profite ou a l'intention de profiter de la subvention octroyée par TRF et n'exerce des activités représentant un conflit d'intérêt ou y faisant concurrence. Un conflit d'intérêt est défini comme étant une situation où un Rotarien en relation avec une autre organisation a la possibilité d'exercer son influence sur l'allocation des fonds reçus de TRF ou sur des décisions pouvant directement ou indirectement profiter financièrement au Rotarien, à un proche, ami ou collègue au détriment de TRF.

RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS ET CONTRATS

Autorisations du contact principal

Prénom et nom	Club	District	Statut	
Bruno Tillie	Arras	1520	Autorisation fournie	Autorisé le 31/05/2017
Jean PEUTEUIL	Antananarivo	9220	Autorisation requise	

Autorisation du responsable Fondation de district

Prénom et nom	Club	District	Statut	
Jean-Louis Formosa	Ardres-Audruicq-Guines	1520	Autorisation fournie	Autorisé le 31/05/2017
Jean Pierre Rivière	Saint-Denis	9220	Autorisation fournie	Autorisé le 01/06/2017

Autorisation de FSD

Prénom et nom	Club	District	Statut	
Jean-Louis Formosa	Ardres-Audruicq-Guines	1520	Autorisation fournie	Autorisé le 09/02/2017
Jean-Pierre Engelen	Armentières	1520	Autorisation fournie	Autorisé le 09/02/2017

Contrat

pdfelement

Retirer le filigrane maintenant

Prénom et nom	Club	District	Statut	
François-Eric Chateau	Arras	1520	Accepted	Accepted on 31/05/2017
Pierre-Henri Benoit	Arras	1520	Autorisation requise	
christian RASOAMANARIVO	Antananarivo	9220	Autorisation requise	

Informations bancaires

pdfelement